

ACCUEIL DES ENFANTS

Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

DISPOSITIONS COMMUNES

- Dans les espaces clos (salles de classe, garderie, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- Placer un accueillant à l'entrée de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et dans le croisement de flux piéton par tous les moyens possibles afin notamment d'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- Maintenir les portes d'entrées (porte et portail) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée et de sortie pour limiter le nombre de personnes.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas strictement interdit mais doit être limité au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.
Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

DISPOSITIONS POUR AUBINGES

- Les enfants seront accueillis à partir de 7h30 dans la salle d'accueil périscolaire.
- Les accompagnants devront sonner pour que l'enfant soit pris en charge. La sonnette sera nettoyée à chaque fois.
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Les enfants qui empruntent le transport scolaire seront accueillis au portail et accompagnés jusqu'à la salle de classe en respectant les distances entre eux.
- Pour la sortie de classe, les parents devront sonner et attendre que l'agent vienne avec leur enfant.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés en respectant les distances entre eux jusqu'à la porte du bus.
- Pour la sortie de l'accueil périscolaire à 18h30 maximum, les parents devront sonner et attendre que l'agent vienne avec leur enfant.

DISPOSITIONS POUR MOROGUES

- Les parents devront attendre devant le portail que leurs enfants soient pris en charge tout en maintenant les règles de distanciation entre eux.
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Les enfants qui empruntent le transport scolaire seront accueillis au portail et accompagnés jusqu'à la salle de classe en respectant les distances entre eux.
- Pour la sortie de classe, les enfants seront accompagnés au portail par petits groupes en respectant les distances entre eux.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés en respectant les distances entre eux jusqu'à la porte du bus.

DISPOSITIONS POUR PARASSY MATERNELLE

- Les parents devront attendre devant le portail que leurs enfants soient pris en charge tout en maintenant les règles de distanciation entre eux. L'accès par la porte d'entrée habituelle sera fermé.
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Les enfants qui empruntent le transport scolaire seront accueillis par l'agent qui les guidera vers la cour.
- Pour la sortie de classe, les enfants seront accompagnés au portail par petits groupes en respectant les distances entre eux.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés en respectant les distances entre eux jusqu'à la porte du bus.

DISPOSITIONS POUR PARASSY ECOLE DU BOURG

- Les parents devront attendre devant le portail que leurs enfants soient pris en charge tout en maintenant les règles de distanciation entre eux
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Pour les enfants qui empruntent le transport scolaire, ils descendront à l'arrêt derrière l'église, un agent les accompagnera du bus jusqu'au portail de l'école en respectant les distances entre eux.
- Pour la sortie de classe, les parents seront présents au portail entre 16h10 et 16h15 tout en respectant les règles de distanciation. Deux groupes d'élèves (qui respecteront les distances entre eux), auront été constitués dans la cour au moment du départ : un groupe-car et un groupe-parents. Ceci pour permettre un départ rapide du groupe-parents afin que le groupe-car soit à l'heure au départ du transport scolaire.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés en respectant les distances entre eux jusqu'au point de montée derrière l'église.